

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

*L'an deux-mille-vingt-deux, le dix novembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 02/11/2022**

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 16 Votants : 16</p>	<p><u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 13 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Daniel ROLLAND.

**Ont été présentées en séance les 08 délibérations suivantes :**

Délibération B221110-01 : Zéro déchet : Avenant à la convention avec Corepile

- Approuvée

Délibération B221110-02 : Zéro Déchet : Attribution d'une subvention à l'entreprise « Travaux forestiers et Environnement » pour l'achat d'un broyeur à végétaux

- Approuvée

Délibération B221110-03 : Mutualisation : Avenant à la convention de mutualisation du parc de matériel de déneigement pour la commune de Miscon

- Approuvée

Délibération B221110-04 : Personnel : Annule et remplace la délibération n° B221013-04 du 13 octobre 2022 - Création d'un emploi non permanent à temps non complet à raison de 30h hebdomadaire - catégorie A - de coordinateur/trice des projets d'économie circulaire dans le cadre d'un contrat de projet

- Approuvée

Délibération B221110-05 : Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 28 h hebdomadaire – d'animateur prévention des déchets - catégorie B ou C

- Approuvée

Délibération B221110-06 : Personnel – Emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet – complément

- Approuvée

Délibération B221110-07 : Personnel : Suppression d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

- Approuvée

Délibération B221110-08 : Personnel : Adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de la Drôme (CDG26)

- Approuvée

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT